Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine

Herausgeber: Schweizer Heimatschutz

Band: 53 (1958)

Heft: 3-4-fr

Artikel: Après la bataille du Spöl

Autor: Laur, E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-173676

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Après la bataille du Spöl

Dédié à nos adversaires et amis de la Protection de la Nature

La Convention italo-suisse a donc été ratifiée par le peuple suisse, et le gouvernement cantonal des Grisons a donné à la Société des Forces de l'Engadine l'autorisation d'entreprendre les travaux sur sol suisse. L'heure est venue pour les uns et pour les autres de tirer certaines conclusions. L'une a été formulée en mars 1958 par la Ligue pour la Protection de la Nature, déclarant que, si la convention était ratifiée, l'initiative serait sans objet.

On peut espérer que les auteurs de l'initiative pour l'intégrité du Parc National auront compris. Ils sont pleinement renseignés sur la claire volonté du peuple grison et du peuple suisse. Ils ne s'obstineront pas. Après les luttes autour de Rheinau et du Spöl, qui ont duré des années, on est à bout de patience; le résultat de la votation est éloquent. Nous qui avons un idéal très proche de celui des défenseurs intransigeants du Parc, nous en savons quelque chose. Car il est arrivé cette fois encore que dans le public on nous a reproché notre fanatisme, alors que, avec toute la netteté souhaitable, notre Ligue avait approuvé la solution de compromis. Seulement, beaucoup de gens persistent à croire que la Ligue pour la Protection de la Nature est partie intégrante du *Heimatschutz*. (En quoi ils n'ont pas tout à fait tort, car, quoique les deux Ligues soient tout à fait indépendantes l'une de l'autre, elles s'inspirent du même idéal.) Dans la chaleur de la campagne électorale, des partisans de l'initiative, avec qui nous collaborerons à l'avenir, ont oublié cette communauté de but, et ont articulé oralement ou par écrit des propos offensants. Nous ne les avons pas relevés, car il ne nous plaît aucunement de donner le spectacle affligeant d'une querelle de famille. Nous pensons toutefois qu'en voilà assez.

Notre intention, aujourd'hui, est de passer outre, de détacher nos regards du Spöl, et d'envisager sans défaillance ce qui se passe sur toute l'étendue du territoire national. Tandis que l'attention était fixée sur Rheinau et sur le Parc National, beaucoup d'autres entreprises hydro-électriques ont été menées à chef, contre lesquelles en première ligne la Ligue pour la Protection de la Nature aurait pu entrer en campagne. Ce serait toutefois se tromper lourdement si l'on persistait à voir dans l'industrie électrique le seul ou le plus dangereux ennemi de la nature et du paysage helvétiques. Celle-ci connaît aujourd'hui très exactement sa responsabilité; elle sait les égards qu'elle doit au sentiment profond d'attachement à la nature qui anime le peuple suisse. Et, si elle a en face d'elle un interlocuteur décidé, bérieux et raisonnable, elle recherche en général des solutions nouvelles, et consent à des sacrifices substantiels. En revanche, au cas où personne ne s'intéresse à ses entreprises, il ne faut pas s'étonner si nature et paysage sont un peu rudement traités. A cet égard les affaires de Rheinau et du Spöl ont entraîné des conséquences contradictoires. D'une part, elles incitèrent les ingénieurs à tenir compte des critiques venant de l'extérieur. D'autre part, quand des voix du parti adverse sont allées répétant que seul le Spöl leur tenait à cœur et que tout le reste leur était égal, il ne faut pas s'étonner si la bonne volonté manifestée par les ingénieurs s'est à nouveau endormie avant d'avoir pu produire des fruits. Il est grand temps que le dialogue reprenne entre les deux Ligues et l'industrie électrique et que l'examen en commun s'étende à tout le pays.

Cependant, nous le répétons, d'autres tâches tout aussi importantes attendent aujourd'hui les deux Ligues. La construction des autoroutes va commencer. Toutes nos villes se développent démesurément, d'une façon anarchique. Les urbanistes et les auteurs du plan d'aménagement national rencontrent l'inconscience, l'opposition ou la mauvaise volonté. Ils ont le plus grand besoin de notre concours. Sans doute il est nécessaire de créer des réserves et d'entretenir celles qui existent déjà.

Mais, de même que le Heimatschutz ne peut restreindre son activité à protéger quelques édifices, de même la Ligue pour la Protection de la Nature ne peut se borner à entretenir de petites zones réservées loin des regards et des pas des hommes. Dans le pays entier la nature est imprégnée de présence humaine; partout la nature est menacée; partout elle mérite d'être préservée, d'être intelligemment traitée, et cela dans l'intérêt et pour le réconfort du peuple toujours grandissant des citadins.

Nos Ligues ne trouveront toutefois appui et compréhension que si elles se déclarent prêtes à collaborer avec tous ceux, magistrats et chefs d'entreprises, qui sont en train de bâtir la Suisse de demain. Le Heimatschutz en tout cas ne peut se contenter du rôle de chien de garde qui aboie et s'attaque aux mollets de ceux qui pénètrent dans notre jardin et qui veulent y construire de nouvelles demeures. Nous sommes convaincu que les dirigeants de la Ligue pour la Protection de la Nature et la plus grande partie de ses membres n'ont pas une attitude seulement négative; qu'eux aussi sont conscients des tâches qui s'imposent, et qu'ils sont disposés à les assumer en collaboration avec nous. S'il n'en était pas ainsi, il nous serait difficile de solliciter chaque automne l'obole du peuple suisse. Les deux Ligues doivent être unies non seulement pour collecter mais pour agir.

Revenant pour finir à la dispute du Spöl, nous nous exprimerons de façon un peu sibylline. Nos « adversaires » de hier savent ce que seront donc les usines de l'Engadine et quelles concessions l'entreprise a dû consentir. Ce qui a été obtenu par la Commission d'entente va pouvoir se constater dans le Parc National même. Hors du Parc, mais dans la même vallée de l'Inn, on pourra toucher du doigt les améliorations (par rapport au projet primitif) qui sont dues à l'intervention de la section locale aussi bien que de la Ligue suisse du Patrimoine national. Si le référendum n'avait pas été lancé, le bilan serait moins favorable. Mais qui d'autre que notre ligue aurait pu, dans ces circonstances, négocier et avec les autorités

cantonales et avec l'entreprise?

Il nous semble que nous en disons assez pour nous faire entendre: les récents événements doivent nous rapprocher, et nous aider à l'avenir, si une situation pareille se présentait, à nous mieux comprendre. E. Laur

(adaptation)

Autour du lac de Sils

On a entendu parler, il y a quelques mois, d'un projet qu'auraient les forces motrices du val Bregaglia appartenant à la ville de Zurich. Il s'agirait du torrent Orlegna dont les crues occasionnent des inondations dans la partie inférieure de cette vallée; le projet consisterait à conduire ses eaux par un tunnel dans le lac de Sils. En revanche il serait question de détourner le Fedoz qui se jette dans le lac de Sils, et de le diriger par un tunnel dans le val Bregaglia. Cette rumeur causa de l'inquiétude non seulement dans l'association Pro Lej da Segl (Pour le lac de Sils) mais aussi dans d'autres milieux. A la ville de Zurich on demanda instamment des éclaircissements.

L'automne dernier, à l'occasion d'une visite de journalistes dans le val Bregaglia, le directeur des Services industriels de Zurich, M. W. Thomann, fit la déclaration suivante: Il est exact que la ville de Zurich, en collaboration avec le canton des Grisons et la Confédération, cherche à parer dans la mesure du possible aux dégâts causés par les torrents dans le val Bregaglia; qu'on visait à maîtriser le plus dangereux d'entre eux, l'Orlegna, et à préserver la région de Forno qu'il traverse. C'est pourquoi il avait été une fois question de détourner ce torrent dans le lac de Sils, et d'autre part de diriger l'autre torrent, non plus dans le lac mais dans l'autre direc-